

Les Enfers: sacs taxés, écopoint et «cassons»

Située à 955 mètres d'altitude, la commune des Enfers compte 150 habitants, avec les hameaux de Cerniéwillers et du Patalour. Comme l'ensemble du district jurassien des Franches-Montagnes, elle a introduit en janvier 2017 un sac taxé à 2,50 francs les 35 litres, ce qui n'est pas sans incidence sur la gestion des déchets.

L'exécutif de la commune est constitué du maire et de six conseillers, dont M. Jean-Jacques Baertschi, qui gère le dicastère «Environnement, transports publics et ordures».

Représentation de la commune

M. Baertschi participe aux discussions avec le comité de pilotage de la gestion des déchets COPI¹ et avec le groupe de travail VADEC², et il représente la commune aux assemblées des actionnaires. Ces séances lui permettent de rester bien informé. L'infrastructure disponible pour la collecte des déchets consiste en un écopoint avec trois conteneurs enterrés pour les sacs d'ordures ménagères, un conteneur pour les vêtements usagés ainsi que trois bennes pour le métal (aluminium et fer blanc), le papier carton et le verre mélangé. Les agriculteurs possédant des conteneurs de 800 litres – vendus d'occasion par la commune – munis d'une vignette taxée peuvent les déposer sur l'écopoint le jour de vidange des conteneurs enterrés.

Un hangar sous surveillance

Deux tonneaux pour la collecte des huiles alimentaires, actuellement à disposition dans un hangar communal, rejoindront l'écopoint afin de libérer le bâtiment pour une autre fonction. Les vieux appareils

¹ Mis sur pied par l'Association des maires des Franches-Montagnes.

² Créée par les collectivités publiques de l'Arc jurassien pour assumer leurs missions de collecte, de gestion, de valorisation et d'élimination des déchets à l'échelle de la région.



La commune surveille l'utilisation de sacs non taxés.



M. Baertschi à l'écopoint.

électr(on)iques peuvent également être déposés dans le hangar, mais la commune va prochainement renoncer à cette collecte: les commerces ont l'obligation de les reprendre même sans nouvel achat et le lieu de dépôt est régulièrement encombré par d'autres déchets. Assermentés, M. Baertschi et un employé de la commune ne doivent cependant pas amender très souvent, car heureusement, la plupart des habitants ont adopté les sacs taxés et trient correctement leurs déchets. Toutefois, il reste toujours une ou deux personnes qui n'y consentent pas. Les sacs sont alors ouverts et leur contenu étudié pour identifier les fraudeurs, dans le but de mettre tout le monde sur pied d'égalité en matière de financement des déchets.

«Enfers D'Avantages»

Il n'y a plus de poste ni d'épicerie, mais la commune compte encore une école, un café et une dizaine d'exploitations agricoles, ainsi que quelques entreprises. L'association «Enfers D'Avantages» propose différents événements avec et pour les habitants, par exemple celui du Coup de balai. Des actions précises sont organisées à cette occasion: entretien de la place de jeu, du four à pain et du jardin potager

communal, entre autres. Une année, les participants et les agriculteurs ont aussi sorti les barbelés restés enfouis dans le sol des forêts. La commune remercie les volontaires de leur engagement en leur offrant une grillade. Par le biais de ses avis officiels, elle sensibilise ses habitants en leur rappelant les tâches de tri. La collecte des encombrants, «cassons» combustibles qui ne rentrent pas dans un sac de 110 litres ou ferraille, a lieu deux fois par année, en collaboration avec un recycleur.

Une collecte supplémentaire

Avant l'introduction du sac taxé, la commune a informé la population de manière transparente. Elle a ensuite appliqué son règlement. Ses habitants ont globalement bien joué le jeu. En analysant son expérience (NDLR: qui peut servir aux communes valaisannes), M. Baertschi n'agirait pas autrement, sauf sur un point: il organiserait un ramassage supplémentaire de déchets encombrants peu après l'introduction du sac taxé.

Propos recueillis par **Anne-Claude Imhoff**, leBird, auprès de **Jean-Jacques Baertschi**, conseiller communal, www.lesenfers.ch